



Programme de stage 'Premier Emploi'

Mise en oeuvre d'un stage – informations à l'attention de l'entreprise

1. Objectifs

- Plus d'expérience, de meilleures qualifications professionnelles
- Connaissance de l'autre langue et de la culture
- Compétences personnelles et relationnelles
- Mobilité

2. Organisation

- Durée: au maximum 6 mois
- Charge de travail: 80% en entreprise, 20% pour l'apprentissage la langue (cours)

3. Coûts/financement

- Participation financière de l'entreprise de stage: 25% des indemnités journalières (ca. CHF 600.-/mois)
- Rémunération des stagiaires par l'assurance chômage
- Règlement de la part des frais de l'entreprise à la fin du stage
- Prise en charge des coûts de la sécurité sociale et de l'assurance accidents professionnels par les cantons
- Contribution au loyer, aux repas, aux frais de voyage et aux cours de langue via le programme

4. Tâches administratives de l'entreprise de stage

- Contrôle mensuel des jours de travail
- Programme d'activités
- Période d'essai
- Rapport final

5. Organismes responsables

- Mandataire, financement : Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, cantons
- Organisation/administration : Fondation ch (organisation des cantons)

1. Objectifs : Le programme est réservé à des jeunes professionnels sélectionnés, à la recherche d'un emploi et inscrits auprès d'un ORP. Les stagiaires travaillent dans une autre région linguistique de la Suisse. Grâce au stage, ils ont la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle plus vaste et d'approfondir leurs connaissances d'une autre langue nationale. L'objectif est de les rendre plus mobiles sur le marché du travail et, grâce à de meilleures qualifications, plus attrayants pour les employeurs potentiels.
Les stagiaires renforcent également leurs compétences personnelles et sociales telles que la résilience, la communication et l'adaptabilité, l'indépendance et la responsabilité.
 2. Organisation : Les stages ont une durée maximale de six mois. Pendant la semaine, les stagiaires vivent dans l'autre région linguistique. Ils travaillent au moins à 80% dans l'entreprise. En outre, ils suivent des cours de langue obligatoires, auxquels ils doivent consacrer environ 20 % de leur temps de travail. Pendant le stage, les stagiaires sont assurés par la SUVA contre les accidents professionnels.
 3. Financement : Les stagiaires sont indemnisés par la caisse de chômage de leur canton ; ils reçoivent les indemnités journalières normales (au moins 2200 CHF par mois pour les primo-demandeurs, des cotisations légèrement plus élevées pour les personnes ayant une expérience professionnelle). En outre, ils reçoivent 300 CHF par mois pour les frais de logement et 35 CHF par jour ouvrable pour les repas. De plus, ils sont remboursés de leurs frais de voyage pour un aller-retour par semaine dans leur région d'origine. Les cours de langue sont financés à hauteur de 2 000 CHF.
Participation financière de l'entreprise de stage : L'entreprise de stage prend en charge 25 % de l'indemnité journalière du stagiaire. Pour les jeunes professionnels, cela représente environ 600 CHF par mois. Le montant exact est calculé par la caisse de chômage. L'entreprise ne verse aucune rémunération au stagiaire, mais reçoit une facture pour le montant total à la fin du stage.
 4. Tâches administratives de l'entreprise : L'entreprise de stage définit un programme de stage. Elle contrôle et signe une fiche mensuelle relative aux jours de travail et aux absences du stagiaire. Elle procède à un entretien probatoire avant la fin du premier mois de stage. Elle délivre un certificat de travail à la fin du stage.
 5. Fondation ch : L'administration du programme est assurée par la Fondation ch. Elle s'occupe des questions contractuelles, aide les stagiaires à trouver un logement et organise et paie les cours de langue. Elle enregistre le nombre de jours ouvrables et d'absences chaque mois et transmet les informations à l'office cantonal. Pendant le stage, elle est à la disposition de tous pour des conseils, un soutien et en cas de difficultés.
-